

**Compte Rendu du Comité Syndical du 29 août 2017**

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

**Étaient présents :**

Messieurs DIDIER- FAREZ- LIEFOOGHE- POULAIN- JOPEK- BRYCOVE- CHOVET – VIET - GUIBIER- CARPENTIER- ROBERT - MME LEVEQUE - Messieurs – BOUTROY-BON - PHILIPPOT –TELLIER- BERAUX –BOHAIN- DUMONT- LAINÉ - DUMONET - LECLERE Marcel - BONO – VERMUE –TORDEUX –M MARLIER - M SOMBERT délégué suppléant de MME Elisabeth CLOBOURSE – M.BUFFET - Mme LETOT - Messieurs - VERZELEN - DUDEBOUT - COUTTE – SAUMONT-MUZARD

**Était(ent) absent(es) et excusé(es) :**

Messieurs PARIS -PHILIPON -DUMON -LERICHE-- GOSSET-DUMAIRE-- LEROUX -LOUVET-Mesdames ROBERT et POTEL – Mr GRZEZICZAK- LANOUILH-RIGAUD-REGAL

**Était(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir :**

M DE MONSTESQUIOU donne pouvoir à Mr DUMONT  
Mr COULON donne pouvoir à Mr CARPENTIER

**Étai(en)t absent (es) et représenté (es) par délégués suppléants :**

Mme CLOBOURSE représentée par Mr SOMBERT

**Assistaient à la réunion :**

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USEDA, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Responsable service, Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, STASIAK, service Energie, Messieurs COLLET, SANDT, - service Communications Electroniques, et Mme Lydia FERRAZ.

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 22 juin 2017, le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après le 22 juin 2017 dont la liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour.

Délibérations du 19 Juillet 2017

- Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de NEUFLIEUX et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la commune.
- Autorisation donnée à Mr le président pour signer l'avenant n°1 la convention financière entre la communauté de communes Portes de la Thiérache et l'USEDA, pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.
- Programme complémentaire n°14 REN 2016 rénovation éclairage public (éradication des ballons fluorescents)

Délibérations du 23 Août 2017

- Chaufferie bois URCEL : Rapport de contrôle d'exploitation, application pénalité de retard à l'Éts DALKIA.
- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise et l'USEDA pour déploiement de Très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.
- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de QUINCY BASSE et l'USEDA pour le déploiement de Très haut débit sur le territoire de la commune de QUINCY BASSE.

Puis, Mr Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire :

⇒ **TECHNIQUES**

- Point déploiement fibre.
- Présentation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit dans l'Aisne signée le 24 juillet 2015 entre le groupement AISNE THD/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES et l'USEDA.
- Mise en place des armoires de commandes d'éclairage public communicantes.
- Présentation de la convention entre ENEDIS et l'USEDA : dispositif de crise suite à un évènement climatique d'ampleur – mise en place d'un réseau de correspondants intempéries.

⇒ **ADMINISTRATIF**

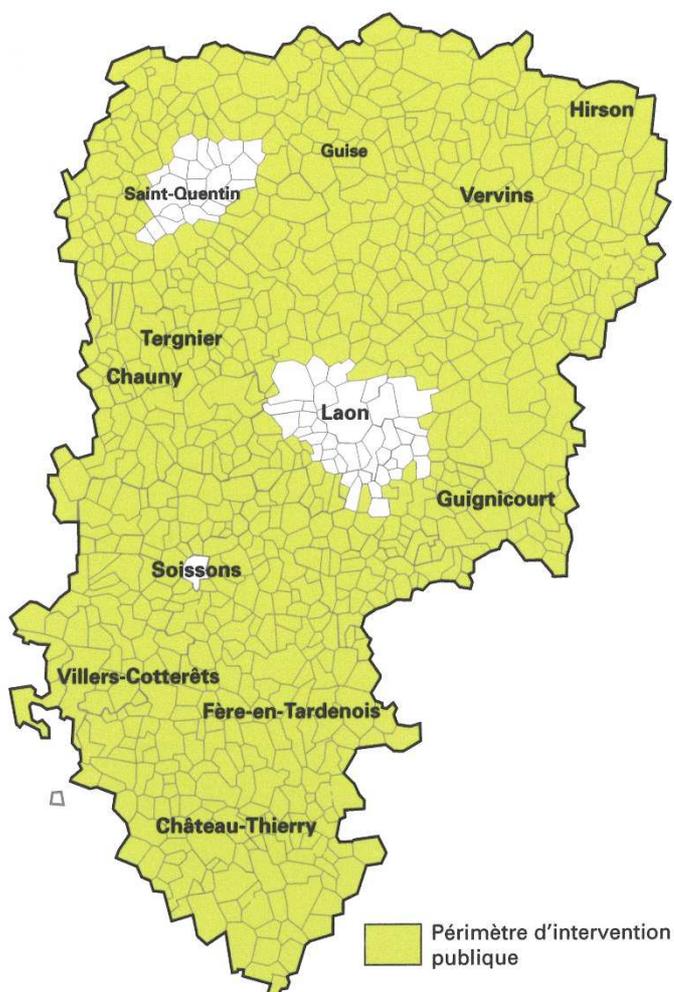
- Demande d'adhésion de la commune de GUIVRY.

⇒ **Questions diverses.**

⇒ **Points déploiement fibre**

Mr Daniel DUMONT Président de l'USEDA, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation du déploiement de la fibre au 29 août 2017.

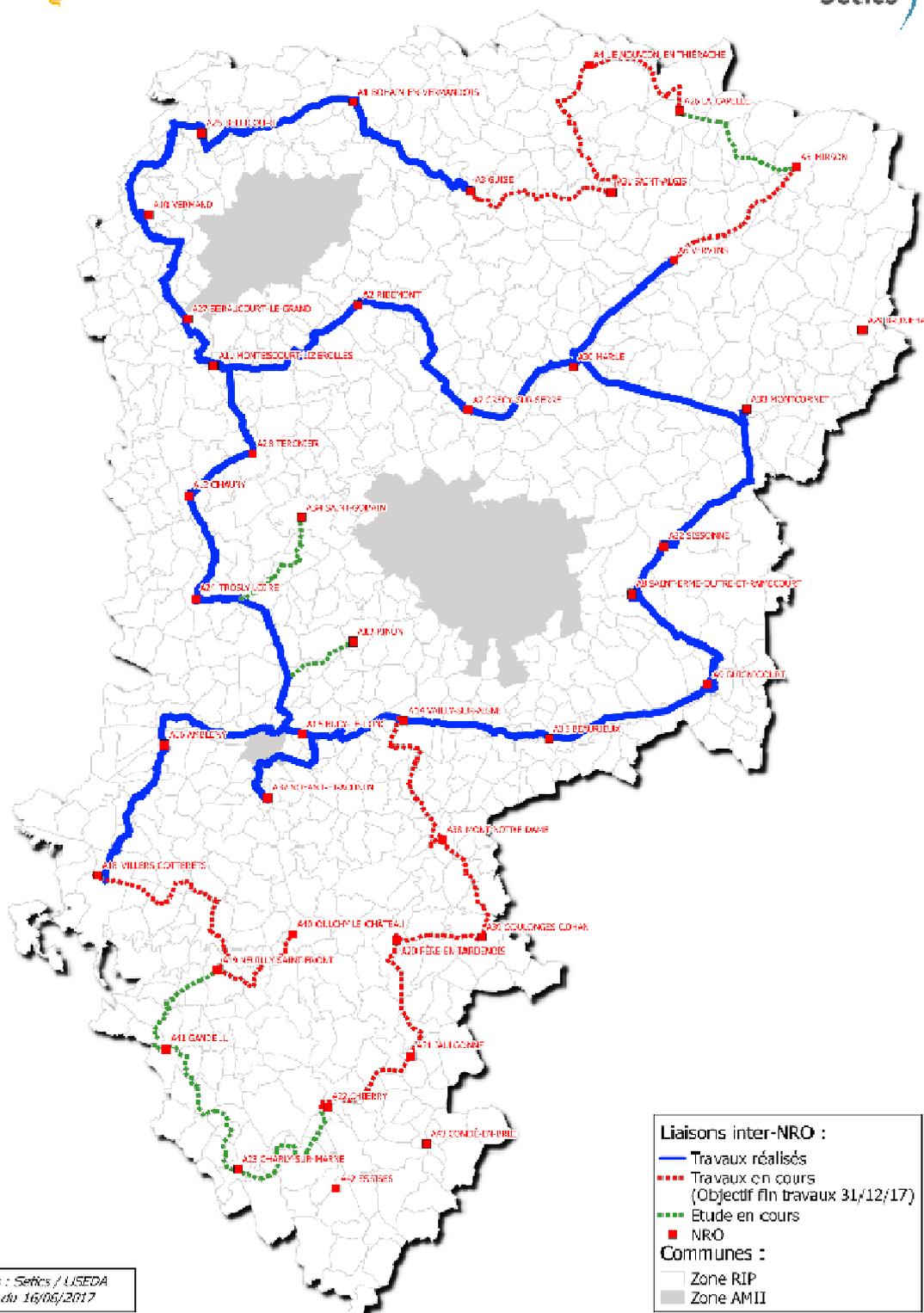
La zone d'initiative publique couvre 757 communes et représente 200 000 prises.



L'état de déploiement du réseau de collecte est le suivant :



**Etat d'avancement des tronçons inter-NRO**



Sources : Setics / USEDA  
Version du 16/06/2017

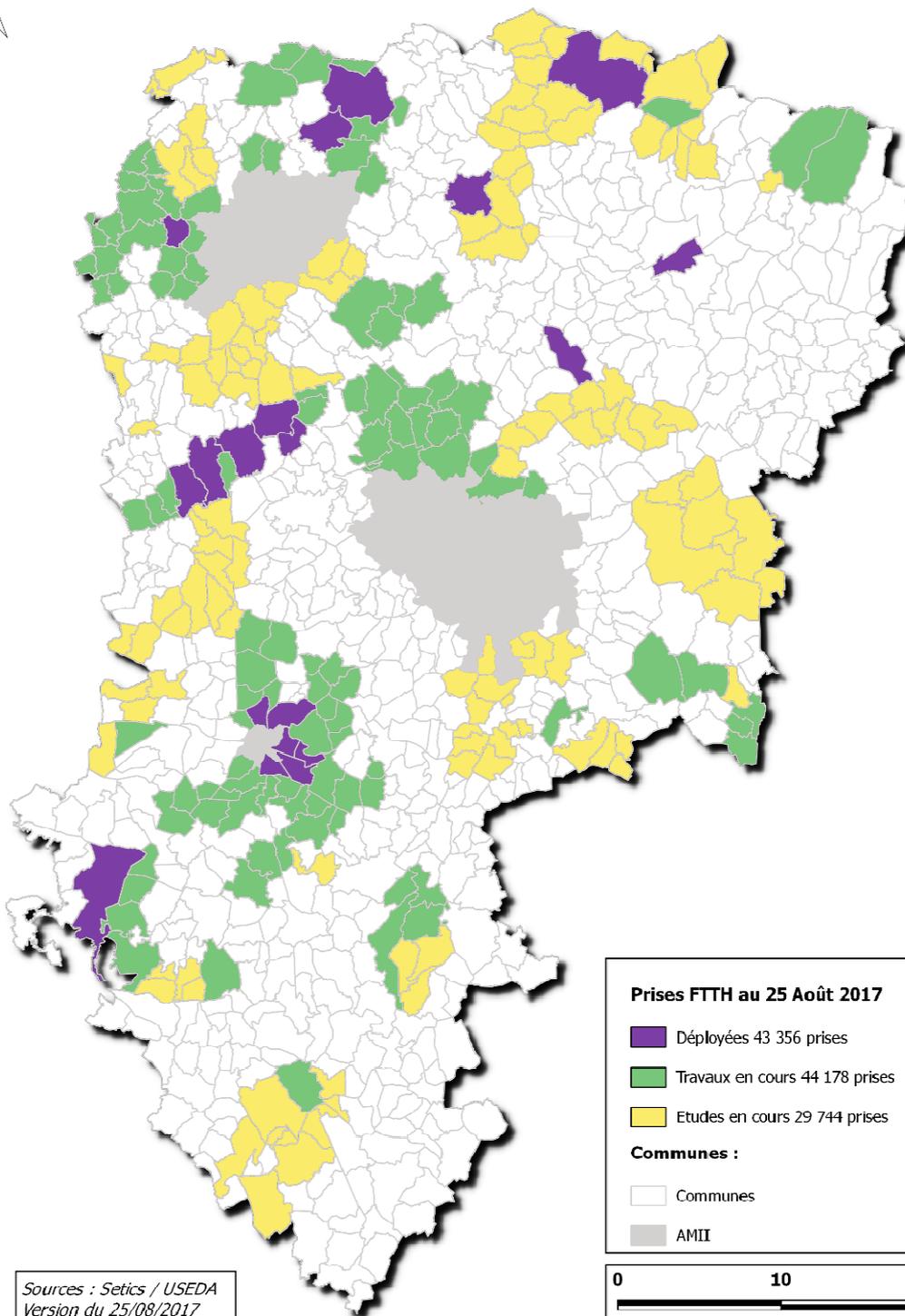
Le planning de déploiement est le suivant avec pour objectif la couverture totale en FTTH du périmètre public :

- 57 opérations montée en débit à réaliser pour décembre 2017.
- 96 000 prises FTTH (48%) à construire pour décembre 2017
- 160 000 prises FTTH (80 %) à construire pour décembre 2020.
- 200 000 des prises FTTH (100 %) à construire pour décembre 2022.

Le point du déploiement au 24 août 2017 est le suivant



### Evolution de la couverture FTTH



Bilan des travaux au 29/08/2017 est le suivant :

- 43 356 prises déployées.
- 19 Nœuds de Raccordement Optique en service.
- 85 Points de Mutualisation en service.
- 6 944 Points de Branchement Optique.

⇒ **Présentation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit dans l'Aisne signée le 24 juillet 2015 entre le groupement AISNE THD/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES et l'USEDA.**

Mr Daniel DUMONT Président de l'USEDA, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation de l'avenant.

**L'objectif de l'avenant est le suivant :**

- Permettre la commercialisation du RAISO auprès des fournisseurs d'accès à Internet.
- Adapter et de compléter le catalogue de service auprès des services de la convention de délégation

Il est proposé les modifications suivantes :

- Suppression du tarif de raccordement spécifique pour les logements neufs dans la nouvelle offre.
- Suppression du tarif de renouvellement des droits d'usage pour 1 € dans la nouvelle offre.
- Ajustement de la structure tarifaire conforme aux lignes directrices de l'ARCEP.
- Ajustement de la référence de facturation sur les raccordements.
- Fusion des offres de liaisons optiques NRO-POP et de l'offre FON ; L'offre du RAISO renvoie désormais à la seule offre FON.
- L'offre du RAISO précise les conditions d'étude pour les demandes d'extension de Lien NRO-PM.
- L'offre propose aux opérateurs de nouveaux services tels que le dégroupage au NRO, la collecte activée, le coût des raccordements lissés, ...
- Modification de l'abonnement mensuel.
- Diminution des frais d'accès au service et offre de lancement en 2017.
- Modification de la structure tarifaire de la collecte.
- Suppression des frais de résiliation.

Une offre de service fibre optique noire « offre FON – NRA/NRO » correspondant à la mise à disposition d'un lien optique constitué d'une fibre optique (offre mono-fibre) entre deux Points de livraison du Service est ajoutée au catalogue de service de la DSP pour répondre notamment au besoin d'opticalisation de certains NRA/NRO

De plus dans un délai maximum de 2 (deux) ans à compter de l'entrée en vigueur du présent Avenant n°1, les Parties conviennent d'un commun accord de se rencontrer, afin d'apprécier l'impact et les conséquences dudit avenant sur l'économie de la Convention de délégation en fonction notamment des modalités de commercialisation, effectivement retenues par les opérateurs commerciaux présent sur le réseau

A l'unanimité le comité syndical autorise le président à signer l'avenant.

⇒ **Mise en place des armoires de commandes d'éclairage public communicantes**

Mr Daniel DUMONT Président de l'USEDA, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation du projet.

Une expérimentation a eu lieu sur le territoire de la commune de Presles et Thierny.

**Présentation de l'expérimentation des armoires communicantes**

L'expérimentation devrait vérifier si les objectifs suivants pouvaient être atteints

### **1-1 Objectifs fonctionnels**

#### **Suivre les consommations pour améliorer la facturation**

- Suivi journalier / mensuel / annuel
- Contrôle des coûts d'illuminations de Noël

#### **Contrôler la consommation réelle des lampes détecter des dysfonctionnements en temps réel**

- Disjonction d'un circuit d'EP
- Panne d'une ou plusieurs sources lumineuses
- Consommation anormale
- Panne de courant (suivi des heures de coupure / de remise en route)

**Commander à distance (horaires, dérogations exceptionnelles...) Planifier au plus juste la maintenance préventive**  
Suivi précis du temps de fonctionnement réel pour prévoir le relamping

## **1-2 Objectifs techniques**

### **Garantir la fiabilité**

- Système de conception « industrielle »
- Températures de fonctionnement au moins identiques aux RADIOLITES
- Mise à l'heure automatique / passage heure hiver-été

### **Garantir la pérennité des investissements**

- Avoir recours à des équipements utilisant des protocoles « ouverts » : BACNET
- Homogénéiser avec d'autres applications existantes ou d'avenir
- Utiliser des technologies récentes (IP)

### **Etre propriétaire de l'infrastructure**

- Pour être propriétaire des données
- Pour limiter les coûts de fonctionnement
- Pour être libre des choix d'évolutions éventuelles

## **1-3 présentation de l'expérimentation de la commune de PRESLES ET THIERNY**

### **Mise en place d'automates BACNET**

Sur les 5 armoires EP du village  
Identiques à ceux mis en place par l'ADICA dans les chaufferies

### **Problèmes rencontrés**

- Couverture 3G quasi inexistante
- Emploi de tores de comptage pas assez précis

### **Solutions apportées**

- Passage en abonnements multi-opérateurs
- Installation de sous-compteurs

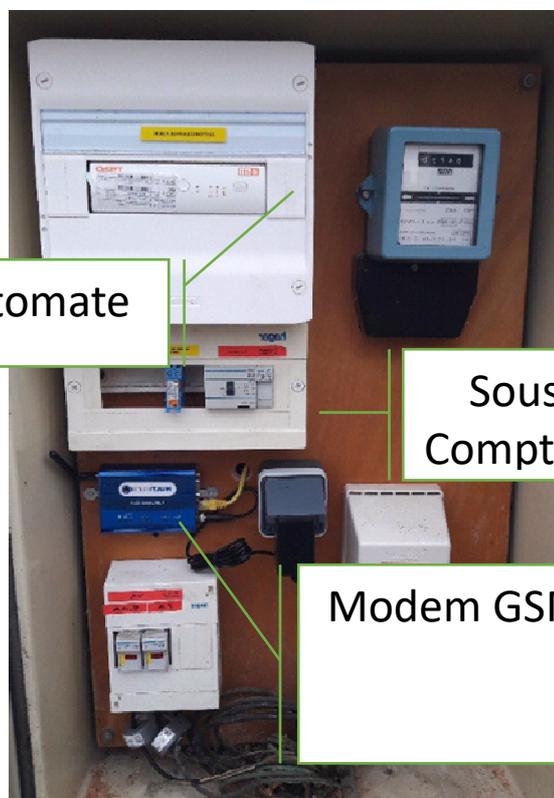
### **Evolutions possibles**

- Suivi précis des horaires de coupure et de remise en route du réseau électrique
- Suivi en temps réel de la tension réseau
- Vérifier les interventions des prestataires (contact d'ouverture du coffret)
- Autres applications, par exemple suivi de la qualité de l'air, données climatiques

## 1-4 photos d'une armoire type

### Situation initiale

### Après mise en place télégestion



## 1-5 Planning de déploiement

L'objectif est d'équiper la totalité des 4000 armoires d'éclairage publique que l'USEDA gère en maintenance au 31 décembre 2018.

L'appel d'offre doit être lancé dans le courant du quatrième trimestre 2017

Le marché doit être attribué dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

A l'unanimité le comité syndical autorise le président lancer en 2018 la mise en place des armoires communicantes.

⇒ **Présentation de la convention entre ENEDIS et l'USEDA : dispositif de crise suite à un évènement climatique d'ampleur – mise en place d'un réseau de correspondants intempéries.**

Mr Daniel DUMONT Président de l'USEDA, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation de la convention

Le projet de convention à intervenir avec ENEDIS pour la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise prévoit de mettre en œuvre un partenariat afin que :

Des procédures de communication d'informations entre les mairies, les délégués de secteurs USED A et le distributeur facilitent la réactivité des dépannages lors de la survenance d'un évènement climatique, ayant fait l'objet, par les services de la préfecture, d'une mise en alerte rouge (vents violents, orages, inondations etc.) du département de l'Aisne, touchant les réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

L'USED A s'engage à :

- Demander aux Maires des communes adhérentes d'être l'interlocuteur du Distributeur qui sera informé par celui-ci sur les modalités et la conduite à tenir en cas de survenance d'un événement de grande ampleur.
- Impliquer les Délégués de secteurs dans le dispositif de communication de crise.
- Participer à la préparation, à la réalisation et au retour d'expérience d'un exercice de crise impliquant un échantillon de communes.

ENEDIS s'engage à :

- Enedis conserve toute sa responsabilité, en tant que distributeur, sur l'exploitation des réseaux et la gestion des dépannages. En aucun cas cette responsabilité ne saurait incomber aux Maires ou aux délégués de secteur USEDA.
- Développer un système d'information rapide des maires et Délégués de secteurs (par exemple envoi de SMS) lors d'incidents majeurs.
- Informer régulièrement l'USEDA sur le déroulement de la crise.
- Organiser un exercice de crise en coopération avec l'USEDA, analyser et tirer les conséquences de cet exercice ensemble.

Organiser des REX (retour d'expérience) et partager avec l'USEDA, suite à tout événement majeur d'exploitation.

A l'unanimité le comité syndical autorise le président à signer la convention

⇒ **Demande d'adhésion de la commune de GUIVRY.**

Monsieur le président expose au membre du comité syndical le souhait de la commune de GUIVRY d'adhérer à l'USEDA

A l'unanimité le comité accepte la demande d'adhésion à l'USEDA

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 13h00.

Fait à Laon, le 30 Août 2017

**Le Président de l'USEDA**



**Daniel DUMONT**